

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 9 mars 2015 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service des systèmes d'information et de la modernisation

NOR : DEVA1508203S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur du service des systèmes d'information et de la modernisation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2011 modifié portant création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail à la direction générale de l'aviation civile et à l'École nationale de l'aviation civile;

Vu le procès-verbal en date du 5 décembre 2014 du dépouillement des élections professionnelles organisées au sein de la direction générale de l'aviation civile en vue de la désignation des représentants du personnel pour le comité technique de proximité du service des systèmes d'information et de la modernisation;

Vu les propositions de nomination formulées par les organisations syndicales représentées,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service des systèmes d'information et de la modernisation les représentants de l'administration suivants :

Président : M. Jean-Pierre DESBENOIT, directeur du service des systèmes d'information et de la modernisation ou son représentant.

Responsable en charge des ressources humaines : Mme Annick CADET ou son représentant.

Article 2

Sont désignés pour siéger au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service des systèmes d'information et de la modernisation les représentants du personnel suivants :

Représentants du personnel titulaires

FEETS-FO

M. Simon ADALBERT.

SPAC-CFDT

Mme Isabelle PERRIN.

USAC-CGT

M. Pascal RECCHIA.

Représentants du personnel suppléants

FEETS-FO

M. Madani HADJOUT.

SPAC-CFDT

Mme Véronique LE TOQUIN.

USAC-CGT

M. Bertrand MORVAN.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 9 mars 2015.

J.-P. DESBENOIT